

STRUCTURE PORTEUSE



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE VAL DHUY LOIRET

Adopté le 6 mars 2025

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



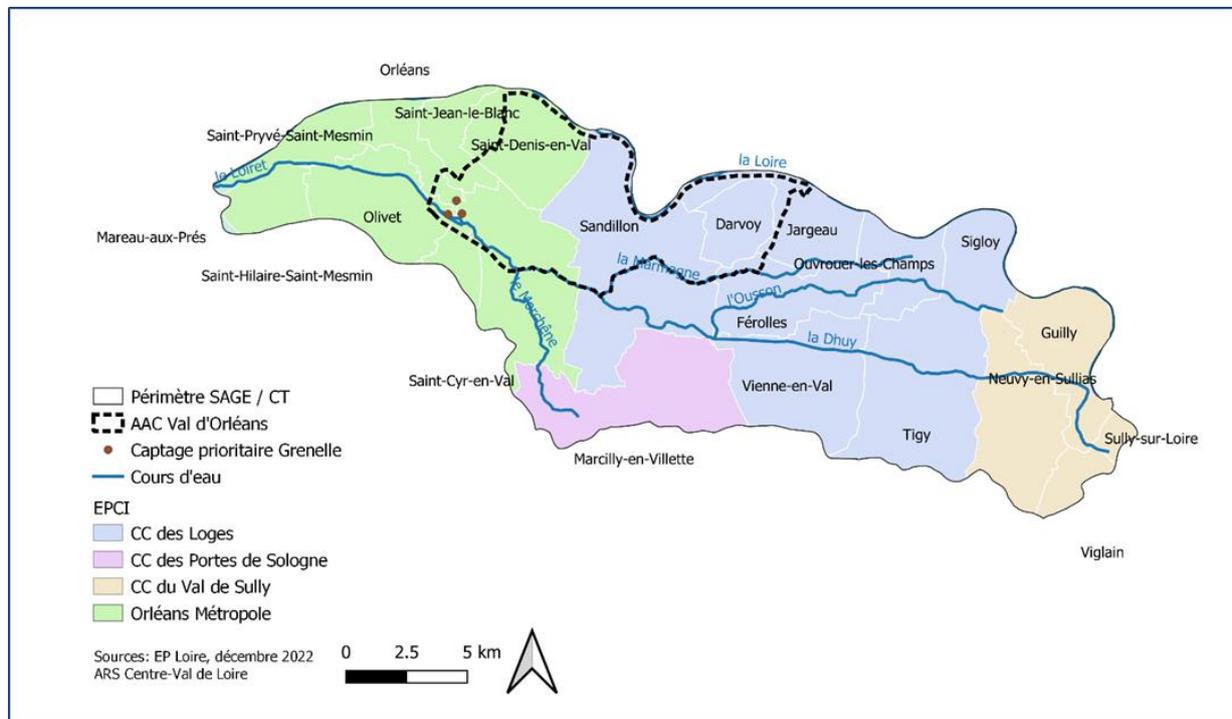
Présentation du SAGE et contexte	p3
Le périmètre du SAGE	p3
Les masses d'eau et leurs objectifs	p4
Les dates essentielles	p5
Principaux enjeux identifiés sur le SAGE	p5
Structure porteuse – Cellule d'animation	p6
La Commission Locale de l'Eau	p7
Activités de la CLE et du bureau	p 8
Les réunions de la CLE et de son bureau	p8
Les avis de la CLE	p10
Les dossiers reçus pour information	p11
Les études et autres démarches suivies	p12
Travaux menés par la CLE	p12
Travaux menés par les autres partenaires	p14
Colloques et formations	p14
La mise en œuvre du SAGE	p15
Le contrat territorial	p15
Le tableau de bord	p16
Actions de communication	p17
Budget et financement	p18
Bilan et perspectives	p19

Présentation du SAGE et contexte

Le périmètre du SAGE

Le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret correspond au bassin versant du Loiret, affluent en rive gauche de la Loire. Il couvre environ 330 km²

La population présente sur le bassin versant est estimée à 106 500 habitants répartis sur 21 communes et 4 EPCI à fiscalité propre.



Le Loiret, long de 11,6 km, naît des sources du Bouillon et de l'Abîme, situées dans le parc Floral d'Orléans, et se jette dans la Loire au niveau de la pointe de Courpain. Son principal affluent est le Dhuy qui développe son cours de 33,4 km au pied du plateau de Sologne dans la plaine alluviale de la Loire. Le Loiret traverse des paysages urbains de forte qualité patrimoniale tandis que le Dhuy draine des ensembles ruraux principalement agricoles.

Ces cours d'eau ont subi de profondes modifications en vue de leur aménagement hydraulique. Le Loiret présente ainsi sur une grande partie de son linéaire un caractère artificiel avec de nombreux bassins délimités par des ouvrages hydrauliques (5 bassins – 13 moulins – 44 vannes). Sur une partie du linéaire, les berges sont artificialisées du fait d'une forte densité urbaine. Compte tenu de ces caractéristiques le cours d'eau est classé en Masse d'eau Fortement Modifiée (MEFM). Comme tout le val d'Orléans, le Loiret est caractérisé par une pente très faible et des écoulements assez lents. L'alimentation principale du Loiret se fait depuis la Loire via un réseau souterrain karstique complexe.

Le Dhuy et ses affluents l'Ousson et la Marmagne sont des cours d'eau qui ont été entièrement recalibrés dans les années 1970, pour les besoins du drainage agricole. En pied de coteau, le Dhuy reçoit ses affluents issus de la Sologne, ruisseaux alimentés par les nappes perchées, très souvent équipés de retenues ou d'étangs.

Les masses d'eau et leurs objectifs

Etat écologique des masses d'eau et objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 :

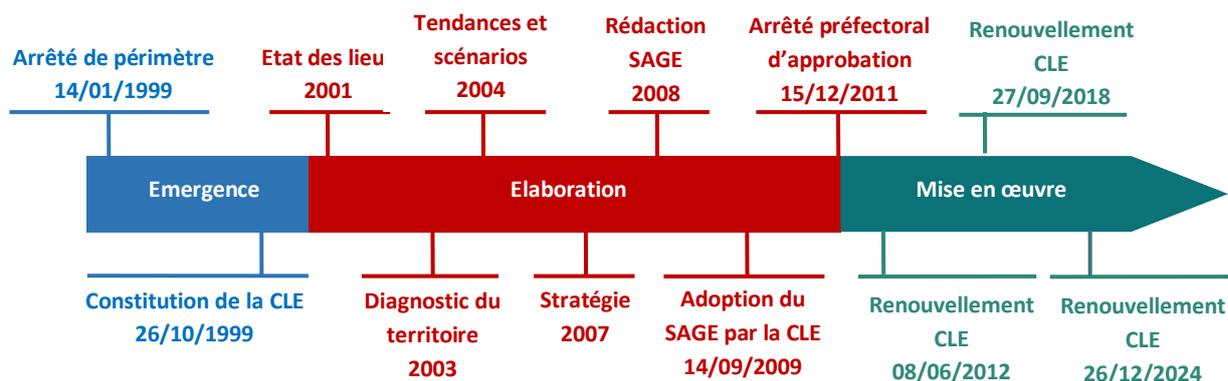
	Etat des lieux 2013	Etat des lieux 2019		Objectifs SDAGE 2022-2027	
	Etat écologique	Etat écologique	Risques identifiés	Objectif	Délai
FRGR1140 : Le Dhuy et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loiret	Médiocre	Médiocre	Morphologie Hydrologie Pesticides	Bon état écologique	2027
FRGR0299 : Le Loiret et ses affluents depuis Olivet jusqu'à sa confluence avec la Loire. Le Loiret est classé en masse d'eau fortement modifiée (MEFM)	Moyen	Moyen	Continuité	Bon potentiel écologique	2027

Etat des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne

LOIRET		Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais Pas de mesure						DHUY		
Etat écologique	Etat biologique	IBD						IBD		
		I2M2						I2M2		
		IBMR						IBMR		
		IPR						IPR		
	Etat physico-chimique	Eléments physico-chimiques généraux	Bilan de l'oxygène		O2 dissous	O2 dissous		Bilan de l'oxygène	O2 dissous	
					Tx sat O2	Tx sat O2			Tx sat O2	
					DBO5	DBO5			DBO5	
					COD	COD			COD	
			Nutriments	Matières azotées	NH4+		Matières azotées	NH4+		Matières azotées
					NO2-			NO2-		
			NO3-			NO3-				
			Matières phosphorées	Orthophosphates		Matières phosphorées	Orthophosphates		Matières phosphorées	
			Phosphore total			Phosphore total			Phosphore total	
Acidification		pH min		Acidification		pH min				
		pH max				pH max				
Température						Température				
Polluants non synthétiques						Polluants non synthétiques				
Polluants synthétiques						Polluants synthétiques				
Etat chimique						Etat chimique				

A noter que l'état chimique du Dhuy est qualifié de « bon » sans les ubiquistes (substances à caractère persistant, bioaccumulables présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale).

Dates essentielles



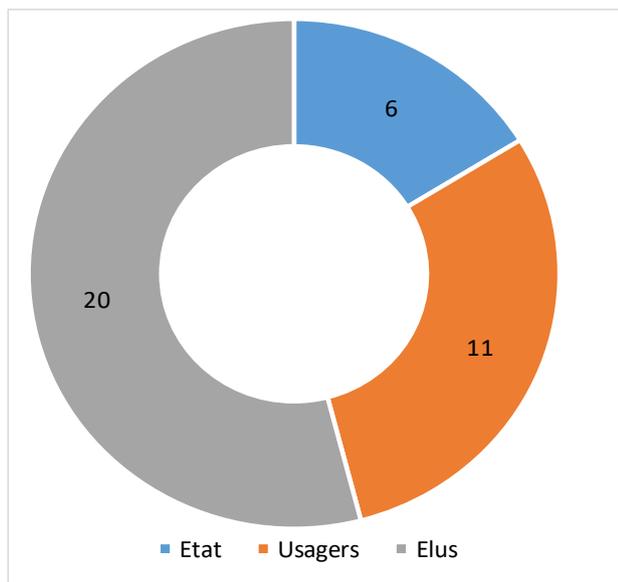
Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

Objectif global	Atteinte des objectifs de bon état DCE	
Objectif transversal	Acquisition de connaissances	
Objectif spécifique n°1	Gestion des risques d'inondation	Orientation A - Mettre en place une alerte des niveaux du Loiret Orientation B – Maitriser les écoulements
Objectif spécifique n°2	Préservation quantitative de la ressource	Orientation A – Gérer quantitativement la ressource Orientation B – Economiser la ressource Orientation C – Sécuriser l'alimentation en eau potable Orientation D – Sécuriser l'alimentation des résurgences du Loiret
Objectif spécifique n°3	Préservation des milieux aquatiques	Orientation A – Préserver les zones humides Orientation B – Préserver les milieux aquatiques Orientation C – Utiliser de techniques douces d'entretien et d'aménagement
Objectif spécifique n°4	Préservation de la qualité de la ressource	Orientation A – Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et leurs transferts vers le milieu naturel Orientation B – Réduire la pollution par les nitrates et les phosphates Orientation C – Améliorer la gestion de crise Orientation D – Réduire la pollution liée aux rejets d'eaux pluviales et usées Orientation E – Surveiller les activités susceptibles de nuire à la qualité de la ressource
Objectif spécifique n°5	Pérenniser les activités de loisirs et sportives	Orientation A – Maitriser la fréquentation touristique le long du Loiret

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'eau (CLE) est une assemblée composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat qui a pour mission d'élaborer le SAGE et de le faire vivre une fois adopté.

La CLE Val Dhuy Loiret (arrêté de composition du 26/12/2024) se compose de 37 membres répartis en 3 collèges :



Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : Conseil Régional Centre-Val de Loire ; Conseil Départemental du Loiret ; Syndicat Mixte du bassin du Loiret ; Etablissement public Loire ; Orléans Métropole ; Communauté de communes des Loges ; Communauté de communes Val de Sully ; Communauté de communes des Portes de Sologne ; Olivet ; Orléans ; Saint-Cyr-en-Val ; Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ; Saint-Jean-le-Blanc ; Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ; Férolles ; Guilly ; Marcilly-en-Villette ; Mareau-aux-Prés.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : Chambre d'agriculture du Loiret ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ; UNICEM ; Association Syndicale Rivière du Loiret ; Association Loiret Nature Environnement ; Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret ; Comité Départemental d'Aviron du Loiret ; Union fédérale des consommateurs « QUE CHOISIR » d'Orléans ; Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret ; Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ; Associations Foncières rurales.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : Mme la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ; DREAL ; DDT ; ARS ; OFB, AELB.

Structure porteuse – Cellule d’animation

La Commission Locale de l’Eau étant dépourvue de personnalité juridique, **l’Etablissement public Loire** assure le rôle de structure porteuse **depuis 2012**. En tant que structure opérationnelle, l’Etablissement public Loire assure l’animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d’ouvrage des études nécessaires à l’élaboration du SAGE.

La cellule d’animation est composée d’une animatrice à temps complet. Ce poste est appuyé par 0,5 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l’encadrement, l’élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières.

L’animatrice a pour principales missions l’animation de la Commission Locale de l’Eau, l’animation des commissions thématiques, le pilotage des études du SAGE et le développement des outils de communication du SAGE.

Depuis mai 2020, l’animation du SAGE Val Dhuy Loiret est assurée par Mme Sophie DERUYVER.



L’Etablissement public Loire : syndicat mixte créé en 1983, constitué d’une soixantaine de collectivités et groupements : 6 régions, 16 départements, 38 EPCI et villes, 2 SICALA. Reconnu comme EPTB en 2006.

Un **outil de solidarité à l’échelle du bassin de la Loire** et ses affluents. Au service des collectivités, dans une logique de mutualisation des moyens et d’économies d’échelles. Partenaire du plan Loire grandeur nature.

Des missions qui s’exercent actuellement dans **4 principaux domaines** d’intervention :

- Gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac (soutien d’étéage de l’Allier et de la Loire) et Villerest (écrêtement de crues et soutien d’étéage de la Loire)
- Evaluation et gestion des risques d’inondation
- Recherche, Développement et innovation
- Aménagement et gestion des eaux

Présidé depuis mars 2016 par M. Daniel FRECHET, l’Etablissement est structuré en 3 directions dont une au sein de laquelle se trouve le service Aménagement et Gestion des Eaux qui regroupe les animateurs de **10 procédures SAGE** en phase de mise en oeuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre-Auron, Loiret, Loir), de **7 contrats territoriaux** (val d’Allier alluvial, Haut-Allier, Val Dhuy Loiret, CONCERT’EAU du Cher, Cher montluçonnais, Loir aval, Plaine alluviale Loire auvergnobourguignonne) et un **PTGE** (Allier aval) ainsi que le chargé de mission « continuité écologique ».

Activités de la CLE et du bureau

Les réunions de la CLE et de son bureau

29 MARS 2024 – REUNION PLENIERE DE LA CLE

Rappel des points à l'ordre du jour

1. Proposition de modification de la composition de la CLE en vue de son renouvellement
2. Validation du rapport d'activités 2023 et du projet d'activités 2024
3. Avis de la CLE sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le programme d'actions du SMBL dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial -> **Avis favorable**
4. Présentation des résultats de l'étude préalable HMUC et discussions sur les suites à donner

Séance plénière de la CLE	Nombre de présents ou représentés (51 membres)	Taux de participation globale	Taux de participation par collège		
			Elus (28 membres)	Usagers (14 membres)	Etat (9 membres)
29/03/2023	32	63 %	50 %	79 %	78 %

11 OCTOBRE 2024 – REUNION DU BUREAU DE LA CLE

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. Extension des Serres du Val : présentation du nouveau projet par le pétitionnaire

Compte tenu de la qualité du projet présenté et de l'effort réalisé pour ramener l'augmentation de prélèvement à 10 000 m³/an, le bureau de la CLE donne un accord de principe sur le nouveau projet d'extension des Serres du Val.

2. Dérogation à l'article 1 du SAGE : positionnement du bureau de la CLE

Dans l'attente des résultats d'une future analyse HMUC permettant d'avoir une vision plus claire sur la disponibilité de la ressource en eau et la définition de volumes prélevables pour chaque usage, les membres du bureau s'accordent sur le positionnement suivant :

- accord de principe pour une dérogation à l'article 1 lorsque la demande de prélèvement (nouveau prélèvement ou augmentation du volume annuel) ne dépasse pas 10 000 m³/an. Les membres du bureau seront néanmoins tenus informés pour chaque dossier.
- lorsque la demande de prélèvement dépasse 10 000 m³/an, le porteur de projet sera invité à réviser sa proposition pour ne pas dépasser les 10 000 m³/an.
- si le porteur de projet est dans l'impossibilité de réduire le volume prélevé en dessous de 10 000 m³/an, le projet sera étudié par le bureau de la CLE en portant une attention particulière à l'optimisation de la gestion de l'eau.

3. Trajectoire de sobriété du Comité de bassin Loire Bretagne : objectifs et attendus
4. Analyse HMUC : point technique et financier
5. Points divers : Renouvellement de la CLE ; SDAGE 2028-2033 ; Enjeu inondation

Avis de la CLE sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau

Projet	Date de réception	Organisme ayant saisi/informé la CLE	Pétitionnaire du projet	Avis de la CLE
Régularisation du forage de la brasserie du Four à Briques	31/01/2024	CA 45	M. Jules BOUQUET	Favorable
Régularisation d'un forage d'irrigation et de son prélèvement	13/02/2024	SEEF-DDT 45	M. Nicolas GIDOIN	Favorable
DIG Contrat territorial Val Dhuy Loiret	12/03/2024	SEEF-DDT 45	SMBL	Favorable (CLE du 29/03)
Extension de la sablière de Villemouette (AENV)	14/05/2024	DREAL UD 45	SCBV (Sté des Carrières de Bray en Val)	Favorable
Extension Serres du Val	12/07/2024	SEEF-DDT 45	SAS Les Serres du Val	Défavorable
Drainage agricole	29/07/2024	SEEF-DDT 45	GAEC CAMUS	Favorable

Etudes et autres démarches portées par la CLE

► Etude préalable au lancement d'une analyse « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » (HMUC) sur le bassin versant du Loiret

L'étude a été lancée en janvier 2023. Son contenu était organisé autour des 4 parties suivantes :

- 1 - L'identification d'un questionnaire structuré et détaillé sur les conditions de faisabilité d'une analyse HMUC sur le bassin du Loiret compte tenu des particularités hydrologiques et hydrogéologiques de ce territoire et des données disponibles ;
- 2 - Le recueil des attentes des acteurs représentant les différents usages de l'eau vis-à-vis d'une analyse HMUC ;
- 3 - L'état des lieux des connaissances disponibles ainsi que des connaissances nouvelles à acquérir ;
- 4 - L'élaboration d'un cahier des charges d'une analyse HMUC.

Le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises :

- 31/01/2023 - Réunion COPIL 1 : réunion de lancement.
- 23/06/2023 - Réunion COPIL 2: validation de la première version du questionnaire des modalités du volet 2
- 09/01/2024 - Réunion COPIL 3 : présentation des résultats des volets 1, 2 et 3, et orientations pour le cahier des charges (volet 4)
- 20/02/2024 - Réunion COPIL 4 : réunion finale de restitution et de validation.

Les conclusions de l'étude ont été présentées à la CLE lors de la séance plénière du 29/03/2024.

A la demande de la CLE, le cahier des charges de l'analyse HMUC a été complété pour :

- tenir compte, dans la mesure du possible, de l'aspect qualitatif de la ressource en eau
- aborder la problématique des forages domestiques et des carrières.

Le BRGM a également été sollicité pour évaluer la faisabilité d'un modèle hydrogéologique sur le Val d'Orléans et préciser le cahier des charges si besoin.

Le coût de l'analyse HMUC sur le Val Dhuy Loiret est estimé à 300 000 €. L'Agence de l'eau est susceptible de financer à hauteur de 70%. La CLE a mandaté son président pour la recherche des financements nécessaires à la réalisation de l'étude.

► Inventaires des espèces invasives

Depuis 2011, le Dhuy est confronté au développement de l'hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*), seul foyer actuellement connu dans le département du Loiret. La rivière Loiret est quant à elle concernée par les espèces invasives suivantes :

- L'égérie dense (*Egeria densa*), originaire d'Amérique du sud,
- L'élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*), originaire d'Amérique du nord.

On note également la présence d'une espèce locale d'algue verte filamenteuse envahissante.



Pour mesurer l'évolution dans le temps du développement et de la prolifération de ces différentes espèces, un inventaire est réalisé tous les ans au début de l'été, depuis 2013.

Cet inventaire a été reconduit en juin-juillet 2024 en collaboration avec le SMBL, l'ASRL et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP).

Les résultats ont fait l'objet d'un [rapport détaillé](#).

► Suivi de la qualité des eaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état écologique (ou le potentiel écologique) et l'état chimique des eaux douces de surface. Ce programme de surveillance est piloté par les agences de l'eau. Sur le territoire du SAGE Val Dhuy Loiret, ces données sont acquises par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Deux stations de mesures, une sur le Dhuy amont (4051125) et une autre sur le Loiret aval (4051250), sont suivies dans ce cadre à raison de 6 campagnes par an.



La Commission Locale de l'eau (CLE) a souhaité renforcer la surveillance des eaux superficielles en mettant en place un suivi complémentaire des stations Dhuy amont et Loiret aval (6 campagnes par an en complément de celles menées par l'AELB). Elle a également densifié le réseau de suivi avec deux stations supplémentaires, une sur le Dhuy aval (4051150) et une autre sur le Loiret amont (443010), à raison de 12 campagnes par an. L'accent a été mis sur la recherche de pesticides et de substances émergentes.

Ce suivi des quatre stations de mesure par la CLE et ses partenaires (ASRL et SMBL) est effectif depuis 2017.

Les [données 2024](#) sont consultables sur le site internet du SAGE.

Les résultats 2023 (données CLE + données AELB) ont fait l'objet d'un [rapport de synthèse](#).

Contrat territorial Val Dhuy Loiret 2023-2028

Un premier contrat centré sur l'aire d'alimentation des captages d'Orléans et porté par Orléans Métropole a été signé en octobre 2023. Ce volet « pollutions diffuses » a été étendu à l'ensemble du périmètre du SAGE en 2024 avec l'adhésion à la démarche des trois autres EPCI (Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully et Communauté de communes des Portes de Sologne).

Le volet « milieux aquatiques », porté par le SMBL, a également été intégré par voie d'avenant.

Le comité de pilotage réunissant les deux volets du contrat s'est tenu le 9 avril 2024.

Les signataires du contrat sont l'Etablissement public Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges, la Communauté de commune du Val de Sully, la Communauté de communes des Portes de Sologne, la Chambre d'agriculture du Loiret, le SMBL.



Sur les 3 premières années, le coût prévisionnel global du contrat s'élève à 807 219 euros dont 529 855 euros pour le volet « milieux aquatiques » et 277 364 euros pour le volet « pollutions diffuses – Captages du Val ».

Un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2025.

Actions de communication



[Guide pour économiser l'eau - avril 2024](#)

[Lettre d'information de la CLE – Echo du Val n°6 – septembre 2024](#)




SAGE | CLE | DOSSIERS THEMATIQUES | DOCUMENTS/PUBLICATIONS | CONTRAT TERRITORIAL | 🔍



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX BASSIN DU VAL DHUY LOIRET


Suivi qualité


Cartothèque


Documents du sage


Tableau de bord


Contrat territorial



L'Écho DU VAL
Lettre d'information n°6 – Septembre 2024
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

**UN DEUXIÈME CONTRAT TERRITORIAL
POUR LE VAL DHUY LOIRET!**

L'Écho du Val n°6 – Septembre 2024

Ce dernier numéro de l'Écho du Val est consacré au deuxième Contrat Territorial signé sur le Val Dhuy Loiret.

Les dernières actualités



Actualités
CENARI-O: UN PROJET DE RECHERCHE SUR LES ÉCHANGES NAPPE-RIVIÈRE

Le Loiret, cette rivière de quelques kilomètres qui donne son nom au département, est une résurgence de la Loire. L'eau s'infiltré dans le sol et [...]



Actualités
PSE VAL DHUY

Rachel L'Helgoualc'h de la Chambre d'agriculture du Loiret et Lucile Roussel du Ministère de la Transition Ecologique nous expliquent le fonctionnement des PSE (Paiement pour [...])



Actualités
L'ÉTUDE HMUC AXE LOIRE : COMPRENDRE ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU SUR LA LOIRE

Hydrologie, Milieux, Usage, Climat Les études H.M.U.C permettent d'acquérir et de capitaliser les connaissances indispensables pour définir une politique locale de gestion de l'eau efficace [...]

PARTENAIRES FINANCIERS











STRUCTURE PORTEUSE



SIEGE

2 quai du Fort Alléaume
45057 ORLÉANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

CONTACT SAGE

06 30 38 59 43
contact@sage-val-dhuy-loiret.fr

Budget et financement

Pour l'année 2024 les dépenses s'élèvent à **144 159,98 €**.

		Dépenses 2024	Plan de financement		
			Agence de l'eau Loire Bretagne	Etablissement public Loire	EPCI
Animation	Salaires et charges de la cellule d'animation (1,5 ETP) ⁽¹⁾	89 731,49	70 %	30 %	-
	Frais de fonctionnement	7 723,05	Forfait		
	Sous-total	97 454,54			
Communication	Hébergement du site internet	676,00	-	100 %	-
	Refonte du site internet	3 351,20	50 %	50 %	-
	Lettre d'information « Echo du Val »	1 380,00	50 %	50 %	-
	Guide économie d'eau et annonces radio	3 986,64	50 %	50 %	-
	Sous-total	9 393,84			
Etudes/Suivis	Suivi qualité des eaux du Dhuy et du Loiret (analyses)	21 898,80	50 %	-	50 %
	Suivi qualité des eaux du Dhuy et du Loiret (matériel)	352,80	-	-	100%
	Etude préalable HMUC	15 060,00 ⁽²⁾	70% AELB 30% Etat	-	-
	Sous-total	37 311,60			
TOTAL 2023		144 159,98			

⁽¹⁾ Cellule animation SAGE 2024 : 1 animatrice à temps plein, ½ ETP support EP Loire (secrétariat, support administratif et financier, communication, SIG)

⁽²⁾ solde sur un montant total de 57 300 €

Bilan et perspectives

Bilan 2024

Démarche HMUC

L'étude de préfiguration, lancée en janvier 2023, a permis de dresser un premier bilan de l'état des connaissances et de s'interroger collectivement sur les conditions de faisabilité d'une analyse HMUC sur le bassin du Loiret compte tenu de ses particularités hydrologiques et hydrogéologiques. Les conclusions confirmant l'intérêt de mener une telle analyse, un cahier des charges a été rédigé et les recherches de financement ont été engagées.

Contrat territorial Val Dhuy Loiret 2023-2028

En 2024, le CT a connu 2 évolutions majeures avec tout d'abord l'intégration par voie d'avenant du volet « milieux aquatiques », porté par le Syndicat Mixte du bassin du Loiret. Ensuite, concernant le volet « pollutions diffuses » relatifs aux captages du Val d'Orléans (2023-2025), co-porté par Orléans Métropole et l'Etablissement public Loire, il a été élargi à l'ensemble du bassin du Loiret avec la participation financière des 3 autres EPCI concernés (Communautés de communes des Loges, de Val de Sully et des Portes de Sologne).

Dans le prolongement des années précédentes, un **suivi mensuel de la qualité des eaux** a été réalisé et les résultats seront valorisés dans un rapport annuel d'analyses.

Un nouvel **inventaire des espèces exotiques envahissantes** a quant à lui permis de cartographier l'état de colonisation du Dhuy et du Loiret et d'analyser leur évolution spatiale. Un groupe de travail a été mis en place pour la gestion de l'Hydrocotyle fausse renoncule dont le développement, sur l'ensemble du bassin versant du Loiret ainsi que sur la Loire, est particulièrement préoccupant.

Sur le plan de la **communication**, le guide « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » initialement produit dans le cadre du SAGE Haut-Allier a été décliné et adapté au territoire Val Dhuy Loiret. Sa diffusion en avril 2024 a été accompagnée par des annonces radio sur France Bleu Orléans. Le 6e numéro de la lettre d'information de la CLE « L'Echo du Val » paru en septembre était essentiellement consacré à la présentation du nouveau contrat territorial. Enfin, le site internet du SAGE a été entièrement refondu.

Enfin l'année 2024 a été marquée par le **renouvellement complet de la CLE** en fin d'année. La CLE est désormais resserrée autour de 37 membres et on note l'arrivée de deux nouveaux membres : la Communauté de communes des Portes de Sologne (collège des élus) et l'UNICEM (collège des usagers).

Programme d'actions 2025

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation du plan de financement de l'analyse HMUC pour pouvoir engager les études sur l'ensemble du bassin versant dès 2026.

Une réflexion sera engagée sur la trajectoire de sobriété que la CLE souhaite adopter pour le territoire.

Enfin, la CLE devra réviser la feuille de route pluriannuelle partagée par l'Agence de l'eau.



www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

Etablissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume – CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Contacts

Matthieu SCHLESINGER, Président de la CLE
Sophie DERUYVER, Animatrice du SAGE
Tel: 06 30 38 59 43
sophie.deruyver@eptb-loire.fr

Avec la participation financière de :



et les EPCI du SAGE